

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

# FINB BMO équi pondéré aurifères mondiales (ZGD)

31 décembre 2022



Fonds négociables en bourse



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de :

FINB BMO obligations fédérales à moyen terme  
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné  
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens  
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens  
FINB BMO obligations fédérales à court terme  
FINB BMO obligations provinciales à court terme  
FINB BMO obligations de sociétés à court terme  
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens  
FINB BMO équilibré banques  
FINB BMO équilibré pétrole et gaz  
FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens  
FINB BMO MSCI marchés émergents  
FINB BMO équilibré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens  
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme  
FINB BMO obligations de sociétés à long terme  
FINB BMO obligations totales  
FINB BMO infrastructures mondiales  
FINB BMO MSCI China ESG Leaders (auparavant FINB BMO actions chinoises)  
FINB BMO MSCI India ESG Leaders (auparavant FINB BMO actions indiennes)  
FINB BMO équilibré services aux collectivités  
FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens  
FINB BMO petites aurifères  
FINB BMO équilibré de FPI  
FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens  
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens  
FINB BMO obligations fédérales à long terme  
FINB BMO obligations à rendement réel  
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens  
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes  
FINB BMO revenu mensuel  
FINB BMO obligations à très court terme  
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités  
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens  
FINB BMO canadien de dividendes  
FINB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité  
FINB BMO équilibré aurifères mondiales  
FINB BMO équilibré produits industriels  
FINB BMO échelonné actions privilégiées  
FINB BMO S&P 500

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2  
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215



FINB BMO obligations provinciales à moyen terme  
FINB BMO obligations provinciales à long terme  
FINB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens  
FINB BMO américain de dividendes  
FINB BMO d'actions américaines à faible volatilité  
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme  
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens  
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens  
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines  
FINB BMO rendement élevé à taux variable  
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens  
FINB BMO obligations à escompte  
FINB BMO équilibré banques américaines  
FINB BMO MSCI EAFE  
FINB BMO internationales de dividendes  
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité  
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité  
FINB BMO d'actions internationales à faible volatilité  
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens  
FINB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines  
FINB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens  
FINB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité  
FINB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens  
FINB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens  
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés  
FINB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines couvert en dollars canadiens  
FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens  
FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens  
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines couvert en dollars canadiens  
FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme  
FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme  
FINB BMO obligations du Trésor américain à court terme  
FINB BMO actions privilégiées de sociétés américaines  
FINB BMO MSCI Canada valeur  
FINB BMO MSCI américaines valeur  
FINB BMO obligations de sociétés  
FINB BMO obligations de gouvernements  
FINB BMO obligations à court terme  
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement  
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes  
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines couvert en dollars canadiens  
FINB BMO communications mondiales



FNB BMO Équilibré  
FNB BMO Conservateur  
FNB BMO Croissance  
FINB BMO équilibré américain de la santé  
FINB BMO actions du Nasdaq 100  
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques américaines  
FNB BMO obligations américaines à très court terme  
FINB BMO obligations de sociétés notées BBB  
FINB BMO ESG obligations de sociétés  
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines couvertes en dollars canadiens  
FINB BMO obligations de sociétés de haute qualité  
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders  
FINB BMO MSCI EAFE ESG Leaders  
FINB BMO MSCI Global ESG Leaders  
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders  
FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation  
FINB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation  
FNB BMO ESG Équilibré  
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés  
FNB BMO à rendement bonifié  
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens  
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie  
FINB BMO MSCI innovation  
FINB BMO MSCI innovation technologique et industrielle  
FINB BMO MSCI innovation de fintech  
FINB BMO MSCI innovation en génomique  
FINB BMO MSCI innovation liée à Internet nouvelle génération  
FINB BMO actions du secteur énergie propre  
FINB BMO TIPS à court terme  
FINB BMO ESG obligations de sociétés américaines à haut rendement  
FINB BMO revenu de banques canadiennes  
FINB BMO Japon  
FINB BMO MSCI ACWI actions alignées sur l'Accord de Paris  
FNB BMO toutes actions  
FNB BMO obligations à escompte de sociétés  
FNB BMO obligations à escompte à court terme

(individuellement, le « FNB »)



---

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque FNB au 31 décembre 2022 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque FNB, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque FNB, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 1;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes indiquées à la note 1;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

---

## Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque FNB incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de chaque FNB.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque FNB, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque FNB ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

---

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque FNB conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque FNB à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des FNB ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque FNB.

---

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque FNB, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque FNB prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque FNB comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque FNB à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque FNB au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des FNB à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque FNB, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Joseph Pinizzotto.

*Pinizzotto & Coopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)  
Le 21 mars 2023

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## État de la situation financière

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

Aux	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Trésorerie	450	16
Placements		
Actifs financiers non dérivés	52 667	53 867
Souscriptions à recevoir	—	210
Dividendes à recevoir	50	38
<b>Total de l'actif</b>	<b>53 167</b>	<b>54 131</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Distributions à payer	403	203
Charges à payer	74	78
<b>Total du passif</b>	<b>477</b>	<b>281</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>52 690</b>	<b>53 850</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>	<b>67,90 \$</b>	<b>69,94 \$</b>

## État du résultat global

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

Périodes closes les	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Revenus</b>		
Revenus d'intérêts	0	—
Revenus de dividendes	707	1 548
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Gain net réalisé	584	3 788
Variation de la plus-value (moins-value) latente	499	(24 008)
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements et dérivés	1 790	(18 672)
Prêt de titres (note 8)	14	31
Gain de change	5	1
<b>Total des autres revenus</b>	<b>19</b>	<b>32</b>
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>1 809</b>	<b>(18 640)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 6)	290	787
Frais du comité d'examen indépendant (note 6)	1	1
Retenues d'impôts	31	101
Frais relatifs à l'aperçu du FNB	0	0
Frais de présentation de l'information aux porteurs de parts	1	3
Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille (note 6)	24	28
<b>Total des charges</b>	<b>347</b>	<b>920</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1 462</b>	<b>(19 560)</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)</b>	<b>2,02</b>	<b>(10,73)</b>

# FINB BMO équilibré aurifère mondiale

## État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	53 850	345 856
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 462	(19 560)
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>		
Revenu de placement net	(391)	(203)
Remboursement de capital	(12)	—
<b>Total des distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	(403)	(203)
<b>Transactions sur parts rachetables</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	9 322	15 696
Rachat de parts rachetables	(11 541)	(277 037)
Réinvestissement en nature des gains en capital sur rachat	—	(10 902)
<b>Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables</b>	(2 219)	(272 243)
<b>Diminution nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	(1 160)	(292 006)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	52 690	53 850

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Tableau des flux de trésorerie

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 462	(19 560)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gain) perte de change sur la trésorerie	(0)	0
Gain net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	(584)	(3 788)
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les placements et les dérivés	(499)	24 008
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(12)	128
Diminution des charges à payer	(4)	(302)
Dividendes reçus sous forme de remboursement de capital	—	55
Achats de placements*	(14 017)	(23 031)
Produit de la vente et de l'échéance de placements*	13 697	22 163
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>43</b>	<b>(327)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(203)	(576)
Produit de l'émission de parts rachetables*	587	659
Sommes reçues au rachat de parts rachetables*	7	66
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>391</b>	<b>149</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	0	(0)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	434	(178)
Trésorerie à l'ouverture de la période	16	194
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>450</b>	<b>16</b>

### Information supplémentaire

Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	0	—
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	664	1 630

\* Hors réinvestissements en nature, le cas échéant.

\* Cet élément est lié aux activités d'exploitation.

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2022 (Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

	Nombre d'actions ou de parts	Coût <sup>+</sup> (\$)	Juste valeur (\$)
<b>ACTIONS</b>			
<b>Canada — 76,3 %</b>			
Mines Agnico-Eagle Limitée.....	24 870.....	1 718 .....	1 750
Alamos Gold Inc., catégorie A .....	145 352.....	1 501 .....	1 990
B2Gold Corp. ....	316 548.....	1 802 .....	1 523
Société aurifère Barrick .....	68 826.....	1 804 .....	1 597
Centerra Gold Inc. ....	232 874.....	2 103 .....	1 632
Dundee Precious Metals Inc. ....	230 288.....	1 938 .....	1 499
Eldorado Gold Corporation.....	185 128.....	2 044 .....	2 090
Equinox Gold Corp.....	306 993.....	2 776 .....	1 360
Franco-Nevada Corporation .....	8 707.....	1 464 .....	1 607
IAMGOLD Corporation.....	829 802.....	2 339 .....	2 879
K92 Mining Inc. ....	188 610.....	1 460 .....	1 447
Kinross Gold Corporation.....	309 005.....	2 211 .....	1 706
New Gold Inc. ....	1 441 922.....	2 461 .....	1 918
NovaGold Resources Inc.....	241 511.....	2 266 .....	1 954
OceanaGold Corporation .....	703 164.....	1 721 .....	1 814
Redevances Aurifères Osisko Ltée .....	107 262.....	1 542 .....	1 750
Minière Osisko inc.....	492 224.....	1 758 .....	1 723
Pan American Silver Corporation.....	69 034.....	1 454 .....	1 526
Seabridge Gold Inc. ....	85 193.....	2 015 .....	1 448
SSR Mining Inc. ....	77 210.....	1 710 .....	1 636
Torex Gold Resources Inc. ....	150 091.....	2 166 .....	2 334
Mines d'or Wesdome Ltée.....	164 859.....	1 706 .....	1 233
Yamana Gold Inc. ....	234 392.....	1 462 .....	1 763
.....	.....	43 421 .....	40 179
<b>Afrique du Sud — 11,3 %</b>			
AngloGold Ashanti Limited, CAAE .....	77 609.....	1 824 .....	2 041
Gold Fields Limited, CAAE.....	129 665.....	1 468 .....	1 817
Harmony Gold Mining Company Limited, CAAE.....	457 829.....	1 966 .....	2 108
.....	.....	5 258 .....	5 966
<b>Royaume-Uni — 2,9 %</b>			
Endeavour Mining plc .....	53 012.....	1 566 .....	1 536
<b>États-Unis — 9,5 %</b>			
Coeur Mining, Inc.....	357 649.....	2 388 .....	1 627
Newmont Corporation.....	25 349.....	1 738 .....	1 620
Royal Gold, Inc. ....	11 393.....	1 628 .....	1 739
.....	.....	5 754 .....	4 986
<b>Total du portefeuille de placements — 100,0 % .....</b>	<b>55 999 .....</b>	<b>52 667</b>	
<b>Autres actifs, moins les passifs — 0,0 % .....</b>	<b>23</b>		
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES — 100,0 % .....</b>	<b>52 690</b>		

\* Le cas échéant, les distributions considérées comme des remboursements de capital servent à réduire le prix de base rajusté des titres correspondants.

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Notes annexes

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)  
31 décembre 2022

### 1. Le Fonds

Le FINB BMO équilibré aurifères mondiales (le « FNB ») est un fonds négociable en bourse constitué en fiducie à capital variable selon les lois de la province d'Ontario et régi par une déclaration de fiducie. BMO Gestion d'actifs inc. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le fiduciaire du FNB. Le gestionnaire est une filiale entièrement détenue par la Banque de Montréal. L'adresse du siège social du FNB est le 100 King Street West, Toronto (Ontario), M5X 1A1.

L'état de la situation financière et les notes annexes du FNB sont en date du 31 décembre 2022 et du 31 décembre 2021, sauf pour les FNB établis en 2022, auquel cas l'information fournie est uniquement en date du 31 décembre 2022. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes portent sur les périodes closes le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021, sauf pour les FNB établis au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information fournie a trait à la période allant de la date d'entrée en activité (indiquée à la note 8) au 31 décembre de la période applicable. L'information financière relative à une catégorie de parts établie durant ces périodes est présentée depuis la date de lancement indiquée à la note 8 au 31 décembre de la période applicable.

Excepté pour les FNB établis pendant les exercices clos en 2022 ou en 2021, le mot « période » fait référence à un exercice complet.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 1<sup>er</sup> mars 2023.

### 2. Mode de préparation et de présentation

Ces états financiers audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers (y compris des instruments financiers dérivés) mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

### 3. Sommaire des principales méthodes comptables *Instruments financiers*

Les instruments financiers englobent les actifs financiers et passifs financiers, notamment les actions et les titres de créance, les fonds d'investissement et les instruments dérivés. Ces placements font partie d'un groupe d'instruments financiers gérés conformément à la stratégie de placement du FNB et évalués à la juste valeur.

Le FNB classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*, (« IFRS 9 »). À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Un instrument financier est comptabilisé lorsque le FNB devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et décomptabilisé lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie de l'instrument a expiré ou que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée par le FNB. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les placements et dérivés sont ensuite évalués à la JVRN, et toute variation de la juste valeur est constatée à l'état du résultat global à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente ».

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière.

Les parts rachetables du FNB, qui sont des instruments remboursables au gré du porteur, sont détenues par différents porteurs de parts qui n'ont pas tous les mêmes droits de rachat. Se reporter à la note 5 pour plus de renseignements sur les transactions sur parts du FNB.

Les différences dans les droits de rachat font en sorte que les parts ou catégories ont égalité de rang, mais ne sont pas identiques. Les rachats de parts à 95 % de la valeur liquidative pour certains porteurs entraînent aussi une situation où la valeur de l'instrument rachetable n'est pas fondée essentiellement sur l'actif net du FNB. Les obligations du FNB relatives à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (« actif net ») sont donc classées à titre de passifs financiers et sont présentées à la valeur de rachat.

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)  
31 décembre 2022

### **Coût des placements**

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et il est déterminé selon la méthode du coût moyen, mais exclut les commissions et autres coûts de transactions du portefeuille, qui sont présentés séparément à l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés à la cession sont calculés en fonction du coût des placements.

### **Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les cours de clôture des titres cotés en bourse sont considérés comme étant la juste valeur s'ils s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Des processus sont en place pour évaluer quotidiennement la juste valeur des actions négociées dans les pays hors Amérique du Nord, pour éviter les cours périmés et pour tenir compte, entre autres, des événements importants intervenus après la clôture d'un marché étranger.

La juste valeur des obligations, des débetures, des titres adossés à des créances mobilières, des placements à court terme et des autres titres de créance correspond au dernier cours ou au cours de clôture, ou tout autre cours lorsque ce dernier se situe dans l'écart acheteur-vendeur.

Le FNB peut conclure, directement ou indirectement, des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture. La juste valeur des contrats de change à terme conclus par le FNB correspond à l'écart entre la juste valeur du contrat à la date d'évaluation (la « date d'évaluation » qui correspond à chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto [TSX]) et sa juste valeur d'origine.

Pour les parts couvertes cotées (les « parts couvertes »), le FNB conclut des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change. Ces parts sont donc davantage protégées contre ce risque que les autres catégories du FNB sans toutefois l'être parfaitement.

Le FNB peut prendre part à des opérations sur contrats d'option en achetant (positions acheteur) ou en vendant (positions vendeur) des contrats d'option d'achat ou de vente. Ces contrats présentent différents risques pour le FNB – le risque pour les positions acheteur est limité à la prime versée à l'achat des contrats d'option, alors que le risque pour la position vendeur est potentiellement illimité jusqu'à ce qu'elle soit liquidée ou expirée.

La prime payée à l'achat d'une option est incluse dans les « Actifs dérivés » à l'état de la situation financière. Le contrat d'option est évalué à chaque date d'évaluation à un montant équivalant à la juste valeur de l'option qui aurait eu pour effet de liquider la position. La variation de l'écart entre la prime et la juste valeur est constatée à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Lorsqu'une option achetée expire, le FNB réalise une perte égale à la prime payée. Lorsqu'une option achetée est dénouée, le FNB réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre le produit et la prime payée. Lorsqu'une option d'achat achetée est levée, la prime payée est ajoutée au coût d'acquisition du titre sous-jacent. Lorsqu'une option de vente achetée est levée, la prime payée est soustraite du produit de la vente du titre sous-jacent qui devait être vendu.

La prime reçue à la vente d'une option est incluse dans les « Passifs dérivés » à l'état de la situation financière.

Lorsqu'une option vendue expire, le FNB réalise un gain égal à la prime reçue. Lorsqu'une option vendue est dénouée, le FNB réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre le coût auquel le contrat a été liquidé et la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat vendue est levée, la prime reçue est ajoutée au produit de la vente des placements sous-jacents pour déterminer le gain ou

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)  
31 décembre 2022

la perte réalisé. Lorsqu'une option de vente vendue est levée, la prime reçue est déduite du coût des placements sous-jacents qu'avait achetés le FNB.

Le gain ou la perte que réalise le FNB lorsqu'une option achetée ou vendue expire ou est dénouée est constaté à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global.

Les contrats de swap sur défaillance sont des ententes visant le transfert du risque de crédit d'une partie, l'acheteur de la protection, à une autre partie, le vendeur de la protection. Le FNB, à titre de vendeur de la protection, est tenu de payer la valeur notionnelle, ou tout autre montant convenu, à l'acheteur de la protection en cas de défaillance d'un tiers. En échange, le FNB reçoit de la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat, dans la mesure où aucune défaillance ne survient. Si aucune défaillance ne survient, le FNB conserve la série de paiements et n'a aucune obligation de règlement.

Certains titres ou de la trésorerie peuvent être désignés comme garantie ou marge, selon les termes de l'entente, dans le but de fournir des actifs de valeur en cas de défaut, de faillite ou d'insolvabilité.

Le FNB, à titre d'acheteur de la protection, reçoit du vendeur la valeur notionnelle ou le montant convenu en cas de défaillance d'un tiers. En échange, le FNB verse à la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat, dans la mesure où aucune défaillance ne survient.

Les contrats de swap sur défaillance sont évalués quotidiennement à la juste valeur selon les cotations obtenues auprès de sources indépendantes. Les primes versées ou reçues, le cas échéant, sont comptabilisées au poste « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global. Le montant net des paiements périodiques est comptabilisé quotidiennement et est constaté à titre de « Revenu (perte) sur les dérivés » à l'état du résultat global. Lorsque les contrats de swap sur défaillance expirent ou sont dénoués, les gains ou les pertes sont constatés à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global.

Lorsque le cours d'un titre ne peut être obtenu, n'est pas fiable ou ne semble pas refléter la valeur actuelle, le gestionnaire peut déterminer une autre valeur qu'il considère comme juste et raisonnable ou recourir à une technique d'évaluation qui, dans toute la mesure du possible, utilise des données d'entrée et des hypothèses fondées sur des données de marché observables, notamment la volatilité, les titres comparables, la valeur liquidative (fonds négociables en bourse) et d'autres taux ou cours pertinents. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de flux de trésorerie actualisés, des modèles internes qui reposent sur des données observables ou des comparaisons avec des titres identiques en substance. Dans certains cas, le gestionnaire peut avoir recours à des modèles internes lorsque les données d'entrée ne sont pas des données de marché observables.

### **Trésorerie**

La trésorerie se compose de l'encaisse et des dépôts bancaires, y compris les acceptations bancaires et les dépôts à vue. La valeur comptable de la trésorerie correspond approximativement à la juste valeur de par sa nature à court terme.

### **Autres actifs et autres passifs**

Les autres actifs et les autres passifs comprennent généralement les montants à recevoir pour la vente de placements, les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir, les rachats à payer, les distributions à verser et les charges à payer. Ces actifs financiers et passifs financiers sont, par nature, à court terme et sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur.

### **Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées**

Une filiale est une entité dont le FNB détient le contrôle parce qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables sur son investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Le gestionnaire a déterminé que le FNB est une entité d'investissement et, à ce titre, il comptabilise les filiales, le cas échéant, à la juste valeur. Une coentreprise est une entité établie en vertu d'un accord par lequel le FNB exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Une entreprise

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)  
31 décembre 2022

associée est une entité pour laquelle le FNB exerce une influence notable sur les décisions liées à l'exploitation, à l'investissement et au financement (le FNB détient entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote de l'entité). Toutes ces entités, le cas échéant, ont été classées comme étant à la JVRN.

### **Entités structurées non consolidées**

Le gestionnaire a déterminé que les fonds sous-jacents dans lesquels le FNB peut investir constituent des entités structurées non consolidées, puisque les décisions prises à l'égard de ces titres ne découlent pas d'un droit de vote ou d'un autre droit similaire qu'il pourrait détenir. De façon similaire, les placements dans des instruments titrisés et des titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires sont aussi considérés comme des intérêts dans des entités structurées non consolidées.

Le FNB peut investir dans des fonds sous-jacents dont les objectifs de placement consistent à générer un revenu à court et à long terme, ainsi qu'une plus-value du capital. Ces fonds peuvent recourir à l'effet de levier d'une manière conforme à leur objectif de placement et aux exigences des autorités en valeurs mobilières canadiennes. Ils financent leurs activités par l'émission de parts rachetables pouvant être rachetées à la demande du porteur et conférant à celui-ci une quote-part dans l'actif net du fonds. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents au cours des périodes est constatée à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, notamment de prêts hypothécaires accordés par des organismes d'épargne et de crédit, des banques de crédit hypothécaire, des banques commerciales et d'autres institutions. Les titres adossés à des créances mobilières sont créés à partir de divers types d'actifs, dont des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur la valeur nette du bien foncier et des prêts aux étudiants.

Le FNB ne fournit ni ne s'est engagé à fournir aucun autre soutien financier important ni autre soutien à ces entités structurées non consolidées autre que son placement dans ces dernières.

D'autres informations sur les intérêts du FNB dans des entités structurées non consolidées, le cas échéant, se trouvent à la note 8.

### **Compensation des actifs financiers et des passifs financiers**

Les instruments financiers sont comptabilisés sur la base du solde net ou brut à l'état de la situation financière, selon l'intention et l'obligation juridique de compenser des positions opposées sur des instruments détenus auprès des mêmes contreparties. Les montants qui font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière découlent de transactions à l'égard desquelles le FNB a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention de procéder au règlement des positions sur la base du solde net. Les montants non compensés dans l'état de la situation financière découlent de positions pour lesquelles il n'y a aucun droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation, ou il y a un droit de compensation seulement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite ou lorsque le FNB n'a pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net. Se reporter à la note 8 pour plus de renseignements.

### **Constatation des revenus**

Les revenus de dividendes et les distributions provenant des fiducies de placement sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement.

Les revenus d'intérêts provenant des placements portant intérêt sont constatés à l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir présentés à l'état de la situation financière sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt nominaux des placements portant intérêt.

L'intérêt sur les obligations indexées à l'inflation est fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation. Le rajustement de la valeur nominale est constaté dans les « Revenus d'intérêts » à l'état du résultat global. Si

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)  
31 décembre 2022

les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance, le FNB reçoit, en plus des intérêts, un dernier versement correspondant à la somme de la valeur nominale de l'obligation et de la compensation au titre de l'inflation qui s'est accumulée depuis la date d'émission de l'obligation. Les intérêts sont comptabilisés à chaque date d'évaluation en fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation et sont constatés à titre de « Revenus d'intérêts » à l'état du résultat global.

### **Conversion de devises**

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle du FNB, au cours du change en vigueur à la fin de la période. Les achats et ventes de placements, ainsi que les revenus et charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions correspondantes. Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les opérations de placement sont comptabilisés respectivement aux postes « Gain (perte) net réalisé » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) de change réalisés et latents se rapportant à la trésorerie, aux créances et aux dettes, s'il y a lieu, figurent au poste « Gain (perte) de change » à l'état du résultat global.

### **Prêt de titres**

Un FNB peut s'engager dans des opérations de prêt de titres aux termes d'un contrat conclu avec State Street (l'« agent chargé du prêt de titres »). La valeur de marché globale de tous les titres prêtés par un FNB ne peut pas excéder 50 % de sa valeur liquidative. Le FNB reçoit une garantie dont la valeur doit correspondre à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement constituée d'obligations ou de garanties du gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, du gouvernement des États-Unis ou d'un de ses organismes, mais peut aussi comprendre des obligations d'autres gouvernements pourvu que leur notation soit adéquate. De plus, dans le cadre du programme, l'agent chargé du prêt de titres et les parties liées au dépositaire du FNB indemnisent entièrement ce dernier advenant le défaut d'un emprunteur.

Pour les FNB participant au programme, la valeur globale des titres prêtés et de la garantie détenue au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, ainsi que l'information sur le revenu du FNB tiré du prêt de titres sont indiquées à la note 8, le cas échéant.

Les revenus provenant du prêt de titres, le cas échéant, sont inclus dans l'état du résultat global et constatés en résultat lorsqu'ils sont gagnés. La répartition du revenu tiré du prêt de titres est présentée à la note 8, le cas échéant.

### **Augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part**

L'« Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » d'une catégorie, qui figure à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de cette catégorie, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la catégorie en circulation au cours de la période. Se reporter à la note 8 pour plus de renseignements.

### **Impôts**

Le FNB répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net imposable du FNB et une part suffisante des gains en capital nets réalisés pour chaque année d'imposition sont versées aux porteurs de parts à titre de distributions, de manière à ce que le FNB n'ait aucun impôt à payer. Le gestionnaire a donc déterminé, en substance, que le FNB n'était pas imposable. Il ne comptabilise donc aucun impôt à l'état du résultat global ni ne constate d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le FNB peut être assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus d'investissement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)  
31 décembre 2022

### 4. Jugements et estimations comptables critiques

La préparation d'états financiers nécessite d'appliquer les méthodes comptables du FNB avec jugement et de faire des estimations et des hypothèses en ce qui a trait à l'avenir. Les sections suivantes présentent les jugements et les estimations comptables les plus importants établis par le FNB lors de la préparation des états financiers.

#### *Jugements comptables :*

##### **Monnaie fonctionnelle et de présentation**

Les porteurs de parts du FNB sont principalement des résidents canadiens, et les souscriptions et les rachats de parts rachetables sont libellés en dollars canadiens. Le FNB investit dans des titres libellés en dollars canadiens et américains, et dans d'autres devises, le cas échéant. Le rendement du FNB est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire considère le dollar canadien comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, de la conjoncture et des événements sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation du FNB.

##### **Classement et évaluation du portefeuille de placements**

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le FNB, le gestionnaire est tenu d'évaluer le modèle économique que suit le FNB pour la gestion de ses instruments financiers. Le gestionnaire est aussi tenu de poser des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique du FNB, notamment en ce qui a trait à la gestion de l'ensemble des actifs et passifs financiers et à la méthode d'évaluation de la performance à la juste valeur. Il estime que la comptabilisation à la JVRN conformément à IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour le portefeuille de placements du FNB. La perception du capital et des intérêts est secondaire au modèle économique du Fonds.

#### *Estimations comptables :*

##### **Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif**

Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien contrôlées, sont revues indépendamment et sont appliquées de façon uniforme d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs du FNB sont réputées appropriées à la date de présentation de l'information financière.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La note 3 présente les méthodes utilisées pour établir les estimations ayant servi à déterminer la juste valeur.

### 5. Parts et transactions sur parts

Les parts rachetables du FNB sont classées à titre de passifs financiers. Ces parts sont sans valeur nominale et ouvrent droit à des distributions, le cas échéant, et, au moment du rachat, au remboursement d'une tranche proportionnelle de la valeur liquidative du FNB. Le FNB est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital réalisés, les dividendes et les intérêts. À moins d'indication contraire à la note 8, le FNB n'a aucune restriction ni condition précise en matière de capital pour les souscriptions et rachats de parts. Les opérations pertinentes liées aux parts rachetables figurent dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Conformément à ses objectifs et stratégies de placement, et aux pratiques de gestion des risques décrites à la note 7, le FNB s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans les titres appropriés, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer les demandes de rachat, et augmente au besoin ces liquidités en effectuant des emprunts à court terme ou en vendant des placements.

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts dans chacune des catégories. Tout jour de bourse, un courtier ou un preneur ferme désigné peut passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)  
31 décembre 2022

intégral d'un nombre prescrit de parts d'une catégorie donnée du FNB. Un jour de bourse désigne chaque jour ouvrable de la TSX.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le FNB émettra ou rachètera les parts au courtier ou au preneur ferme désigné au plus tard le troisième jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, un courtier ou un preneur ferme désigné doit remettre ou recevoir un paiement composé :

- d'un panier de titres pertinents et d'une somme au comptant suffisante pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative des parts souscrites/rachetées; ou
- d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative des parts souscrites/rachetées.

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts contre une somme au comptant ou échanger un nombre de parts contre un panier de titres et une somme au comptant. Si le porteur demande le rachat contre une somme au comptant, les parts seront rachetées à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la bourse à la date de prise d'effet du rachat. Si le porteur demande l'échange d'un nombre de parts contre des paniers de titres, le prix d'échange est égal à la valeur liquidative des parts à la date d'effet de la demande d'échange; le porteur reçoit alors les paniers de titres et une somme au comptant.

Les porteurs de parts qui demandent le rachat de leurs parts avant la date de clôture des registres relative à une distribution n'ont pas le droit de recevoir la distribution en question.

Aux fins de souscription ou de rachat, la valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB, soit la juste valeur de l'actif total attribuable à la catégorie du FNB moins le passif attribuable à cette catégorie, par le nombre total de parts de la catégorie du FNB en circulation à chaque date d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information*

*continue des fonds d'investissement*, aux fins de traitement des transactions sur parts. L'actif net est déterminé conformément aux IFRS et peut différer de la valeur liquidative du FNB. Si tel est le cas, un rapprochement est présenté à la note 8.

Les charges directement attribuables à une catégorie sont imputées à cette catégorie. Les autres charges, les revenus, les gains et pertes réalisés et latents sur les opérations de placement sont attribués proportionnellement à chaque catégorie en fonction de sa valeur liquidative relative.

## 6. Opérations avec des parties liées

### a) Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de tous les autres frais du FNB, y compris la rémunération du dépositaire, de l'agent chargé de la tenue des registres, de l'agent des transferts et du mandataire, ainsi que des frais payables à d'autres fournisseurs de services, y compris les fournisseurs d'indices, dont le gestionnaire a retenu les services.

Le FNB verse au gestionnaire des frais de gestion établis en fonction de la valeur liquidative de la catégorie du FNB et indiqués à la note 8. Les frais de gestion, ainsi que les taxes applicables, sont comptabilisés quotidiennement et payés trimestriellement à terme échu. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer à une partie des frais de gestion.

Le gestionnaire peut accepter de réduire les frais de gestion qu'il recevrait autrement du FNB à l'égard de placements effectués par certains porteurs de parts. Le cas échéant, une somme correspondant à la différence entre les frais autrement facturables et les frais réduits du FNB est versée comptant aux porteurs de parts à titre de remise sur les frais de gestion.

### b) Autres opérations avec des parties liées

Toutes les charges sont constatées à l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Il incombe au FNB de régler tous les frais et charges engagés aux termes du Règlement 81-107 (y compris les frais liés à la mise en œuvre et aux activités continues du comité d'examen indépendant), les frais et commissions

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)  
31 décembre 2022

de courtage, les impôts sur le revenu, les retenues d'impôts et les autres taxes applicables, ainsi que les frais engagés pour se conformer à de nouvelles exigences du gouvernement ou des autorités de réglementation adoptées après l'établissement du FNB et les dépenses extraordinaires.

De temps à autre, le gestionnaire peut conclure, au nom du FNB, des transactions ou des accords avec ou mettant en cause des filiales ou d'autres membres du groupe de la Banque de Montréal ou certaines autres personnes ou sociétés apparentées ou liées au gestionnaire du FNB. Il peut s'agir notamment de transactions ou d'accords avec ou mettant en cause des filiales et des membres du groupe de la Banque de Montréal, BMO Gestion d'actifs inc., BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Gestion privée de placements inc., BMO Ligne d'action Inc., BMO Investissements Inc. ou d'autres fonds d'investissement offerts par la Banque de Montréal, et qui peuvent porter sur l'achat ou la vente de titres par l'entremise ou auprès des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal, l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal, la conclusion de contrats à terme de gré à gré dont la contrepartie est une filiale ou un membre du groupe de la Banque de Montréal, l'achat ou le rachat de parts d'autres fonds d'investissement affiliés à la Banque de Montréal ou la prestation de services au gestionnaire.

BMO Nesbitt Burns Inc. est l'un des courtiers désignés qui ont conclu des conventions de prise ferme avec le gestionnaire. À titre de courtier désigné en vertu d'une convention de prise ferme, BMO Nesbitt Burns Inc. peut de temps à autre souscrire des parts du FNB ou recevoir des parts du FNB émises par le gestionnaire.

### 7. Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités, le FNB est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de marché), le risque de crédit et le risque de liquidité. Dans le tableau relatif à la concentration, les titres sont classés selon la catégorie d'actif, la région géographique et le segment de marché. Le processus de gestion des risques

du FNB met l'accent sur les processus et les stratégies visant à réduire l'erreur de réplication entre la performance du FNB et celle de son indice de référence.

#### a) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle du FNB varie en raison des fluctuations des cours de change. Les placements sur les marchés étrangers sont exposés au risque de change, car les prix libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du FNB au moment de l'établissement de la juste valeur. Le FNB peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture afin de réduire l'exposition au risque de change. Selon IFRS 7, l'exposition au risque de change découlant des actifs et passifs non monétaires est une composante du risque de prix et non du risque de change. Toutefois, le gestionnaire surveille le risque lié à tous les actifs et passifs financiers libellés en devises. L'exposition du FNB au risque de change, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

#### b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements du FNB portant intérêt fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le FNB est principalement exposé au risque de taux d'intérêt du fait de ses placements dans des titres de créance (comme les obligations, les titres du marché monétaire, les placements à court terme et les débentures) et dans des instruments dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et passifs sont par nature à court terme ou ne portent pas intérêt. L'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

#### c) Autre risque de marché

L'autre risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

---

## Notes annexes (suite)

*(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)  
31 décembre 2022*

---

financiers similaires négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire gère ce risque au moyen de stratégies de placement visant à réduire l'erreur de réplcation du FNB par rapport à l'indice, dans la mesure permise par la stratégie de placement. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à sa juste valeur.

Le gestionnaire surveille quotidiennement les positions globales du FNB sur le marché et ces positions sont maintenues dans les fourchettes établies. Les autres actifs et passifs sont des éléments monétaires à court terme par nature et ne sont donc pas soumis à l'autre risque de marché. L'exposition du FNB à l'autre risque de marché, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

### **d) Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir si l'émetteur d'un titre ou la contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations financières. La juste valeur des titres de créance prend en compte la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit pour les instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent du FNB sur les obligations contractuelles conclues avec la contrepartie à la date de présentation de l'information financière. L'exposition au risque de crédit des autres actifs correspond à leur valeur comptable. L'exposition du FNB au risque de crédit, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

Le FNB peut conclure des opérations de prêt de titres avec des contreparties autorisées. Le risque de crédit associé à ces opérations est minime étant donné que toutes les contreparties ont une notation approuvée suffisante et que la valeur de marché de la garantie détenue par le FNB doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, comme il est indiqué à la note 8, s'il y a lieu.

### **e) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité du FNB se trouve principalement dans les rachats de parts quotidiens et dans les autres passifs. Étant donné que le règlement des rachats est effectué principalement sous forme de titres, le FNB

n'est pas exposé à un important risque de liquidité. Le FNB investit principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs et cessibles facilement. En outre, il conserve suffisamment de positions en trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Le FNB peut, de temps à autre, conclure des contrats de dérivés négociés hors cote ou investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et peuvent être non liquides. Les titres pour lesquels une cotation n'a pu être obtenue et qui peuvent être non liquides sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille. Le gestionnaire surveille la proportion de titres non liquides par rapport à la valeur liquidative du FNB afin de s'assurer que cette proportion ne dépasse pas le plafond réglementaire et qu'elle n'a aucune incidence importante sur la liquidité nécessaire pour faire face aux obligations financières du FNB.

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)  
31 décembre 2022

### 8. Information spécifique au FNB

#### a) Information sur le FNB et évolution des parts

Le FNB est entré en activité le 1<sup>er</sup> novembre 2012. Les parts sont inscrites à la TSX sous le symbole ZGD.

Le cours de clôture du 31 décembre 2022 était de 67,94 \$ (69,87 \$ au 31 décembre 2021).

Le nombre de parts émises et en circulation est présenté dans le tableau ci-après.

Périodes closes les (en milliers de parts)	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	770	4 332
Parts émises	156	213
Rachetées durant la période	(150)	(3 775)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	776	770

#### b) Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par part du FNB et son actif net par part calculé conformément aux IFRS.

#### c) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, se calcule comme suit :

Périodes closes les	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 462	(19 560)
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	724	1 822
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	2,02	(10,73)

#### d) Impôts sur le revenu

À la fin de l'année d'imposition terminée le 15 décembre 2022, les pertes en capital et autres qu'en capital dont disposait le FNB à des fins fiscales étaient estimées à :

Total des pertes en capital (\$)	Total des pertes autres qu'en capital (\$)	Pertes autres qu'en capital échéant en		2030 et par la suite (\$)
		2028 (\$)	2029 (\$)	
604	—	—	—	—

#### e) Opérations avec des parties liées

##### Frais de gestion

Le gestionnaire est autorisé à percevoir des frais de gestion annuels de 0,550 % sur la valeur liquidative du FNB, majorés des taxes applicables, comptabilisés quotidiennement et payés trimestriellement à terme échu.

Les frais de gestion à payer au gestionnaire sont comptabilisés au poste « Charges à payer » dans l'état de la situation financière et s'établissaient à 73 \$ au 31 décembre 2022 (76 \$ au 31 décembre 2021).

##### Commissions de courtage

Les commissions de courtage (excluant les coûts de transactions) versées sur les opérations sur titres et les sommes versées à des parties liées du gestionnaire relativement à des services de courtage offerts au FNB pour les périodes considérées sont les suivantes :

Périodes closes les	31 déc. 2022 (\$)	31 déc. 2021 (\$)
Total des commissions de courtage versées	24	28
Total des commissions de courtage versées à des parties liées	2	0

Selon ce qui a pu raisonnablement être établi, aucun montant au titre des accords de paiement indirect n'a été versé ou n'était dû aux courtiers par le FNB pour les périodes considérées.

#### f) Risques liés aux instruments financiers

La stratégie de placement du FNB consiste à investir dans les titres constituant de l'indice Solactive Equal Weight Global Gold Index, dans la même proportion que l'indice, ou dans des titres susceptibles de reproduire le rendement de l'indice, et à les conserver.

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)  
31 décembre 2022

Aucun changement ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le FNB n'a eu lieu au cours de la période.

### Risque de change

L'exposition du FNB au risque de change est résumée dans les tableaux ci-après. Les montants présentés sont fonction de la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les dérivés et le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 déc. 2022

Devise	Trésorerie et autres créances et dettes courantes (\$)	Placements (monétaires et non monétaires) (\$)	Contrats de change à terme (\$)	Position nette en devises (\$)	% de l'actif net
Dollar américain	15	10 952	—	10 967	20,8

Au 31 déc. 2021

Devise	Trésorerie et autres créances et dettes courantes (\$)	Placements (monétaires et non monétaires) (\$)	Contrats de change à terme (\$)	Position nette en devises (\$)	% de l'actif net
Dollar américain	34	11 335	—	11 369	21,1

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du FNB aurait pu diminuer ou augmenter, le cas échéant, d'environ 548 \$ (568 \$ au 31 décembre 2021). Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

### Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, le FNB était peu exposé au risque de taux d'intérêt.

### Autre risque de marché

Le FNB est très exposé à l'autre risque de marché du fait de ses placements. Selon la corrélation historique entre le rendement du FNB et le rendement de son indice de référence, si l'indice Solactive Equal Weight Global Gold Index avait augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué de 5 271 \$ (5 386 \$ au 31 décembre 2021). La corrélation historique n'est pas

représentative de la corrélation future. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être important.

### Risque de crédit

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, le FNB était peu exposé au risque de crédit.

### Prêt de titres

Une partie de l'actif du FNB était consacrée à des opérations de prêt de titres au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, comme suit :

	Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie de prêt (\$)
31 déc. 2022	4 416	4 923
31 déc. 2021	10 253	11 268

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et le revenu tiré de ces opérations pour les périodes closes le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 :

Périodes closes les	31 déc. 2022		31 déc. 2021	
	Montant	% du revenu brut tiré du prêt de titres	Montant	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	18	100,0	41	100,0
Retenues d'impôts	—	—	—	—
Paiement aux agents chargés du prêt de titres	4	24,8	10	24,9
Revenu net tiré du prêt de titres	14	75,2	31	75,1

### Risque de concentration

Le risque de concentration du FNB est résumé dans le tableau ci-après.

Aux	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>Actions</b>		
Canada	76,3 %	76,4 %
Afrique du Sud	11,3 %	11,0 %
Royaume-Uni	2,9 %	2,6 %
États-Unis	9,5 %	10,0 %
<b>Autres actifs, moins les passifs</b>	0,0 %	(0,0) %
	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

### g) Hiérarchie des justes valeurs

Le FNB classe ses instruments financiers en trois niveaux fondés sur les données utilisées pour les évaluer. Les titres de niveau 1 sont évalués selon les

# FINB BMO équilibré aurifères mondiales

## Notes annexes (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)  
31 décembre 2022

prix cotés sur les marchés actifs pour des titres identiques. Les titres de niveau 2 sont évalués selon les données observables importantes sur le marché, comme les prix cotés de titres similaires et les prix cotés sur les marchés non actifs, ou selon les données observables entrant dans les modèles. Les titres de niveau 3 sont évalués selon des données non observables importantes, fondées sur des hypothèses établies par le gestionnaire en fonction de ce que les intervenants du marché pourraient raisonnablement utiliser dans le cadre de l'évaluation des titres. Les tableaux ci-après fournissent l'information pertinente.

Au 31 déc. 2022				
Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	46 701	5 966	—	52 667

Au 31 déc. 2021				
Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	47 925	5 942	—	53 867

### Transferts entre les niveaux

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux durant les périodes.

# Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

---

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction de BMO Investissements Inc. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans les présents états financiers.

BMO Gestion d'actifs inc. maintient des procédés appropriés pour s'assurer de la production d'informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables qui, de l'avis de la direction, s'appliquent aux FNB sont décrites à la note 3 des états financiers.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur externe des FNB. L'auditeur a été nommé par le conseil d'administration et ne peut être remplacé qu'avec l'approbation préalable du comité d'examen indépendant et sur préavis de 60 jours aux porteurs de parts. Il a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada pour être en mesure d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport fait partie intégrante des états financiers.

William Bamber  
*Chef, BMO Gestion d'actifs inc.*  
BMO Gestion d'actifs inc.  
1<sup>er</sup> mars 2023

Robert J. Schauer  
*Chef des finances*  
Fonds négociables en bourse BMO  
1<sup>er</sup> mars 2023

**BMO Gestion d'actifs inc.**

First Canadian Place, 43rd Floor  
100 King Street West  
Toronto (Ontario) M5X 1A1

**Auditeur indépendant**

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
PwC Tower  
18 York Street, Suite 2600  
Toronto (Ontario) M5J 0B2

Solactive AG (« Solactive ») est le concédant de la licence à l'égard de l'indice Solactive. Solactive ne parraine pas le FNB fondé sur l'indice Solactive, ne l'appuie pas, n'en vend pas les parts et n'en fait pas la promotion et Solactive ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, concernant : a) le caractère opportun d'investir dans le FNB; b) la qualité, l'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Solactive; ou c) les résultats obtenus ou pouvant être obtenus par toute personne ou entité à la suite de l'utilisation de l'indice Solactive. Solactive se réserve le droit de modifier les méthodes de calcul ou de publication de l'indice Solactive. Solactive ne saurait être tenue responsable des dommages subis à la suite de l'utilisation (ou de l'impossibilité d'utilisation) de l'indice Solactive.

Les FNB BMO sont gérés par BMO Gestion d'actifs inc., gestionnaire de fonds d'investissement, gestionnaire de portefeuille et entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

MD/MC Marques de commerce déposées/marques de commerce de la Banque de Montréal, utilisées sous licence.

[www.bmo.com/fnbjuridique](http://www.bmo.com/fnbjuridique)

**Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner au 1 855 885-8170**



**Fonds négociables en bourse**